

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany



Délibération n° 03-02 du 21 février 2019

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT – PROGRAMME D'ISOLATION ACOUSTIQUE DE FAÇADES – CONVENTIONS À CONCLURE AVEC L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT D'AUBERVILLIERS ET AVENANT À LA CONVENTION N°2018-04-012.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention n°1017C0044 du 14 décembre 2010 relative au financement d'un programme expérimental de traitement acoustique de façades phase 1, entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Département, son avenant n°1 en date du 16 septembre 2013, son avenant n°2 en date du 19 septembre 2016 et son avenant n°3 en date du 21 juin 2017,

Vu la convention n°1017C0051 du 10 novembre 2011 relative au financement d'un programme expérimental de traitement acoustique de façades phase 2, entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Département, son avenant n°1 en date du 19 février 2015 et son avenant n°2 en date du 16 mars 2017,

Vu l'arrêté du président du conseil général n°2012-795 du 12 décembre 2012 relatif au plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'OPH d'Aubervilliers, relative à l'exécution et au financement des travaux d'isolation de façades d'un bâtiment d'habitation dont il est propriétaire, situé au 45, avenue Jean Jaurès à Aubervilliers le long de la RD 932 (ex-RN 2), au titre du programme de traitement acoustique cofinancé par l'ADEME et le Département, pour un montant de 36 627 euros ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'OPH d'Aubervilliers, relative à l'exécution et au financement des travaux d'isolation de façades d'un bâtiment d'habitation dont il est propriétaire, situé aux 37-39, boulevard Anatole France à



Aubervilliers le long de la RD 901 (ex-RN 301), au titre du programme de traitement acoustique cofinancé par l'ADEME et le Département, pour un montant de 17 703 euros ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ces conventions avec l'OPH d'Aubervilliers au nom et pour le compte du Département ;

- APPROUVE l'avenant à la convention n° 2018-04-012 conclue avec M. Saupic relatif à la modification du montant de la subvention due à l'abandon d'une partie des travaux initialement prévus ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer cet avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.